

LE PRÉSIDENT



L'an deux mille dix huit, le 10 juillet, à 18 heures, le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLÉANS, Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE,

Date de la convocation du Conseil métropolitain : 03/07/2018

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER, M. Jean-Michel BERNIER
BOU : Mme Michèle BLANLUET
CHANTEAU : M. Jannick VIE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE (de 18 h 15 à 19 h 45)
INGRE : M. Christian DUMAS (à partir de 18 h 10), M. Philippe GOUGEON
MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER, M. Philippe BELOUET, Mme Cécile ADELLE, M. Jean-Michel PELLE
ORLÉANS : M. Olivier CARRE, M. Serge GROUARD (de 18 h 25 à 19 h 40 et pouvoir à M. BARBIER jusqu'à 18 h 25 et à partir de 19 h 40), Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN (jusqu'à 19 h 45 puis pouvoir à M. LELOUP), Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu'à 19 h 35 puis pouvoir à M. POISSON), M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 25), Mme Martine HOSRI (à partir de 18 h 15), M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19 h 40 puis pouvoir à Mme CARRE), Mme Florence CARRE, Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON (à partir de 18 h 05), M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET, Mme Béatrice BARRUEL (à partir de 18 h 10), Mme Niamé DIABIRA, Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER, M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, Mme Arlette FOURCADE
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-CYR-EN-VAL : Mme Evelyne SOREAU (à partir de 18 h 05)
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET, Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Nelly DASSIS
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE, M. Bruno MALINVERNO, M. Michel DELPORTE
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Marceau VILLARET, M. Pascal LAVAL (à partir de 18 h 05)
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN (jusqu'à 19 h 55), Mme Chantal MORIO
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Laurent LHOMME
SEMOY : Mme Pascale LIPIRA, M. Laurent BAUDE

ORLÉANS MÉTROPOLE

ESPACE SAINT MARC - 5, PLACE DU 6 JUIN 1944 - CS 95801 - 45058 ORLÉANS CEDEX 1 - TÉL. 02 38 78 75 75

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHANTEAU : Mme Nadine DUPRE donne pouvoir à M. Jannick VIE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Christian BOUTIGNY donne pouvoir à M. Philippe GOUGEON
CHECY : M. Rémy RABILLARD donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES
FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Philippe DESORMEAU donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU
INGRE : Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS (à partir de 18 h 10)
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT donne pouvoir à M. Christian THOMAS
OLIVET : M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Laurent BAUDE
ORLEANS : Mme Martine ARSAC donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS, M. François LAGARDE donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL (à partir de 18 h 10), M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Niamé DIABIRA, M. Michel MARTIN donne pouvoir à M. Olivier CARRE, Mme Martine GRIVOT donne pouvoir à M. François FOUSSIER, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Philippe PEZET, M. Michel BRARD donne pouvoir à Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, M. Michel RICOUD donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN
ORMES : Mme Jeanne GENET donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX donne pouvoir à M. Jacques MARTINET
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT donne pouvoir à M. David THIBERGE, Mme Brigitte JALLET donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Murielle CHEVRIER donne pouvoir à M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET donne pouvoir à M. Jean-Michel PELLE

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

CHECY : Mme Virginie BAULINET
FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Anthony DOMINGUES, Mme Carole CANETTE
MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE
OLIVET : Mme Guylaine MARAVAL
ORLEANS : Mme Hayette ET TOUMI, M. Jean-Philippe GRAND, M. Philippe LECOQ

M. Philippe BARBIER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice.....	95
Quorum.....	48

VIE INSTITUTIONNELLE

VI 01 - Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 31 mai 2018.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 31 mai 2018.

VI 02 - Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VI 03 - Vie institutionnelle - Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la rivière le Loiret - Désignation des représentants d'Orléans Métropole.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la métropole au sein de la Commission Locale de L'Eau du SAGE Val Dhuy Loiret,
- a désigné pour la durée restante du mandat, pour siéger à la commission locale de l'eau :

- Stéphanie ANTON
- Matthieu SCHLESINGER
- Christian BRAUX
- Christian THOMAS
- Christian BOIS

VI 04 - Rapport d'activité et de développement durable de l'exercice 2017 d'Orléans Métropole - Communication.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'activité et de développement durable relatif à l'exercice 2017.

RESSOURCES

RESS 01 - Contrat régional de solidarité territoriale (2015-2021) - Révision à mi-parcours

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la révision à mi-parcours du contrat de solidarité territoriale 2015 – 2021 passé avec la Région Centre- Val de Loire, portant sur un montant de subvention de 40 310 000€,
- a donné mandat à M. le Président d'Orléans Métropole pour négocier avec le Président de la Région Centre-Val de Loire, la révision définitive du contrat régional de solidarité territoriale 2015-2021.

RESS 02 - Finances - SA HLM IMMOBILIERE CENTRE LOIRE - Construction de 28 logements situés à Saint-Cyr-en-Val. Garantie d'un emprunt de 2 913 966 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 456 983 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 913 966 €, que la SA HLM Immobilière Centre Loire souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Centre Loire et Orléans Métropole.

RESS 03 - Finances – O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS – Acquisition – Amélioration de 8 logements situés à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 130 410 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 565 205 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 130 410 €, que l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais et Orléans Métropole.

RESS 04 - Finances – SA HLM VALLOGIS – Construction en VEFA de 20 logements situés à La-Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 1 945 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 972 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 945 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et Orléans Métropole.

RESS 05 - Finances – SA HLM VALLOGIS – Réhabilitation de 51 logements situés à La-Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 526 463 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 263 231,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 526 463 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et Orléans Métropole.

RESS 06 - Finances – SA HLM VALLOGIS – Construction en VEFA de 25 logements situés à Chanteau - Garantie d'un emprunt de 3 243 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 621 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 3 243 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et Orléans Métropole.

RESS 07 - Finances – SA HLM VALLOGIS – Construction de 32 logements situés à Saint-Denis-en-Val - Garantie d'un emprunt de 3 408 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 704 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 3 408 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et Orléans Métropole.

RESS 08 - Finances – SA HLM VALLOGIS – Construction en VEFA de 46 logements situés « La Guignace » à Saran - Garantie d'un emprunt de 2 983 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 491 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 983 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et Orléans Métropole.

RESS 09 - Finances – LOGIS COEUR DE FRANCE – Construction de 12 logements situés à Saran - Garantie d'un emprunt de 2 137 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 068 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 137 000 €, que Logis Coeur de France souscrit auprès de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera

passé entre la Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et Logis Coeur de France,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre Logis Coeur de France et Orléans Métropole.

RESS 10 - Finances – SA HLM FRANCE LOIRE – Construction de 36 logements situés à Saran - Garantie d'un emprunt de 4 378 752 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 2 189 376 €, représentant 50 % d'un prêt de 4 378 752 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et Orléans Métropole.

RESS 11 - Finances - Attribution de compensation définitive 2017 - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le montant des attributions de compensation définitives versées aux communes pour 2017,

COMMUNES	ATTRIBUTION DEFINITIVE 2017	POUR MÉMOIRE AC PROVISoire 2017
Boigny sur Bionne	793 195 €	791 546
La Chapelle St Mesmin	1 549 813 €	1 552 192
Chécy	426 055 €	378 937
Combleux	117 640 €	97 372
Fleury les Aubrais	3 997 838 €	3 846 809
Ingré	2 804 275 €	2 769 964
Mardié	127 219 €	47 808
Marigny les Usages	200 552 €	184 090
Orléans	22 407 243 €	22 179 055
Ormes	2 366 537 €	2 373 845
St Cyr en Val	1 175 017 €	1 115 468
St Jean de Braye	8 786 966 €	8 844 527
St Jean de la Ruelle	5 783 337 €	5 839 379
St Pryvé St Mesmin	170 381 €	146 241
Saran	10 271 773 €	10 026 284
Semoy	799 667 €	778 146
TOTAL	61 777 508 €	60 971 663 €

- a approuvé le montant des attributions de compensation définitives reçues par Orléans Métropole pour 2017,

COMMUNES	ATTRIBUTION DEFINITIVE 2017	POUR MÉMOIRE AC PROVISoire 2017
Bou	137 417 €	130 521
Chanteau	44 476 €	50 573
Olivet	170 090 €	439 844
Saint Denis en Val	588 286 €	682 620
Saint Hilaire St Mesmin	155 096 €	196 314
Saint Jean le Blanc	301 312 €	199 629
TOTAL	1 396 677 €	1 699 501 €

RESS 12 - Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achats à la convention de groupement de commandes passée avec la commune d'Orléans et le C.C.A.S d'Orléans.

Le conseil métropolitain a approuvé l'ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes passée avec la commune d'Orléans et le C.C.A.S d'Orléans et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.

RESS 13 - Ressources humaines - Elections professionnelles - Approbation d'un accord pré-électoral.

Le conseil métropolitain a approuvé l'accord pré-électoral relatif aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 et a désigné Mme Muriel SAUVEGRAIN, Vice-Présidente, pour signer cet accord pré-électoral.

RESS 14 - Ressources humaines - Régime indemnitaire : Modalités complémentaires de mise en œuvre

Le conseil métropolitain :

- a adopté l'ensemble des dispositions énoncées dans la délibération concernant le régime indemnitaire, en faveur des personnels métropolitains,
- a réactualisé les plafonds de régime indemnitaire applicables aux cadres d'emplois de la filière culturelle,
- a délégué M. le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces et arrêtés d'attributions correspondants au nom de la Métropole,

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AT 01 - Planification urbaine – Schéma de Cohérence Territoriale – Arrêt du projet.

Le conseil métropolitain :

- a tiré le bilan de la concertation liée à la révision du SCoT, dont la synthèse est annexée à la délibération,
- a arrêté le projet de SCoT d'Orléans Métropole, conformément au document annexé à la délibération et aux observations formulées en séance,
- a décidé de soumettre le projet pour avis aux personnes publiques associées,
- a chargé Monsieur le Président de mettre en œuvre la délibération et l'a autorisé, ou son représentant, à signer tout document nécessaire.

AT 02- Transports et déplacements – Plan de déplacements urbains – Arrêt du projet.

Le conseil métropolitain :

- a arrêté le projet de plan de déplacements urbains d'Orléans Métropole,
- a décidé de soumettre le projet pour avis aux personnes publiques associées,
- a chargé Monsieur le Président de mettre en œuvre la délibération et l'a autorisé, ou son représentant, à signer tout document nécessaire.

AT 03 - Société d'économie mixte pour le développement de l'Orléanais (SEMDO) – Approbation du rapport d'activités des représentants d'Orléans Métropole au conseil d'administration pour l'année 2017.

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport d'activités des représentants d'Orléans métropole au conseil d'administration de la SEMDO, pour l'exercice 2017 et a approuvé le bilan et les comptes annexés au rapport d'activité, concernant ce même exercice.

AT 04 - Société d'économie mixte patrimoniale Orléans Val de Loire (SEMPAT) – Approbation du rapport d'activités des représentants d'Orléans Métropole au conseil d'administration pour l'année 2017.

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport d'activités des représentants d'Orléans métropole au conseil d'administration de la SEMPAT, pour l'exercice 2017 et a approuvé le bilan et les comptes annexés au rapport d'activité concernant ce même exercice.

AT 05 - Projet Interives – Commune de Fleury-les-Aubrais - Concession d'aménagement passée avec la Société d'économie mixte de développement de l'Orléanais (SEMDO) – Compte-rendu annuel 2017 à la collectivité - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu annuel 2017 à la collectivité produit par la SEMDO pour la ZAC Interives 1.

AT 06 - Aménagement urbain – Rénovation urbaine – Commune d'Orléans – ANRU 2 Argonne – Opération « César Franck » – Lancement d'une procédure de concession.

Le conseil métropolitain a approuvé le lancement d'une procédure de concession, pour la réalisation de l'opération « César Franck » et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à ce dossier.

AT 07 - Planification urbaine – Plan local d'urbanisme communal (PLU) – Commune d'Olivet – Modification simplifiée n° 1 – Prescription.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé l'engagement de la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune d'Olivet, telle qu'exposée dans la délibération ;
- a approuvé les conditions de consultation du public et de mise à disposition ;
- a engagé la consultation des personnes publiques associées et consultées ;
- a délégué Monsieur le Président ou son représentant à l'accomplissement des formalités nécessaires.

AT 08 - Planification urbaine – Plan local d'urbanisme communal (PLU) – Commune de Saint-Jean-de-Braye – Modification simplifiée n° 1 – Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Saint-Jean-de-Braye,
- a approuvé le dossier de la modification simplifiée n° 1 du PLU, tel qu'il est annexé à la délibération et qui sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité prévues par le code de l'urbanisme, l'affichage se faisant au siège d'Orléans Métropole ainsi qu'en mairie de Saint-Jean-de-Braye,
- a délégué Monsieur le Président ou son représentant pour l'accomplissement des formalités administratives et de diffusion du PLU.

AT 09 - Planification urbaine – PLU métropolitain – Réalisation d'un diagnostic dynamique de l'agriculture périurbaine – Convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Loiret – Approbation - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de partenariat avec la Chambre départementale d'agriculture du Loiret, pour la réalisation d'un diagnostic dynamique de l'agriculture périurbaine, dans le cadre de l'élaboration du PLU métropolitain et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par l'exécution de ce partenariat.

AT 10- Transports et déplacements – Observatoire régional des transports (ORT) – Convention-cadre de partenariat - Avenant n° 1 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n° 1 à la convention-cadre à passer avec l'observatoire régional des transports de la région Centre-Val de Loire et les partenaires membres, ayant pour objet de définir les conditions de fonctionnement du site Internet et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

AT 11 - Transfert de compétences départementales à la métropole - Fonds de solidarité pour le logement - Aide aux jeunes en difficulté - Prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté - Décision de principe - Désignation des représentants appelés à siéger à la commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées (CLERCT).

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le principe du transfert de compétences départementales à la métropole portant sur le fonds de solidarité pour le logement, l'aide aux jeunes en difficulté et la prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté,

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation des quatre représentants de la métropole qui siégeront au sein de la commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées (CLERCT),

- a désigné les membres de la CLERCT : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Michel MARTIN, M. Christophe CHAILLOU.

AT 12 – Habitat-logement – Programme local de l'habitat (PLH) n° 3 2016-2020 - Information sur la méthodologie relative à l'élaboration du bilan à mi-parcours.

Le conseil métropolitain a pris acte de la méthodologie présentée pour réaliser le bilan à mi-parcours du programme local de l'habitat.

AT 13 - Habitat-logement – Programme local de l'habitat (PLH) n° 3 action 25 – Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le plan partenarial de gestion partagée de la demande et d'information du demandeur et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent plan partenarial.

AT 14 - Habitat-logement – Programme local de l'habitat (PLH) action 17 – Convention intercommunale du logement – Mise à disposition de données – Convention à passer avec la CAF du Loiret - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec la CAF du Loiret, concernant la mise à disposition de données permettant de mieux connaître le profil des occupants du parc privé, et a autorisé Monsieur le Président d'Orléans Métropole ou son représentant, à signer ladite convention.

AT 15 - Habitat-logement – Associations œuvrant dans le domaine du logement - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2018 à l'association « Accompagnement et hébergement urbain » (AHU) – Approbation.

Le conseil métropolitain a attribué une subvention à l'association « Accompagnement et hébergement urbain » (AHU), d'un montant de 18 000 €, au titre de l'année 2018, conformément à la convention pluriannuelle 2017-2019 passée avec cette association.

AT 16 - Centre funéraire des Ifs - Régie d'exploitation - Rapport d'activités 2017 produit par la régie - Communication.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'activité produit par la régie d'exploitation du centre funéraire des Ifs pour l'exercice 2017.

AT 17 - Gens du voyage - Gestion en régie des aires d'accueil et marché de prestation de service pour l'animation socio-éducative - Rapports d'activités 2017 - Communication.

Le conseil métropolitain a pris acte des rapports d'activités 2017 relatifs à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

TP 01 - Gestion des déchets – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets – Exercice 2017 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets relatif à l'exercice 2017.

TP 02 - Gestion des déchets - Service public de traitement des déchets ménagers - Concession pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) et de l'installation de maturation des mâchefers - Commission d'ouverture des plis - Election des membres.

Le conseil métropolitain :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis de la procédure de concession de service public pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères, du centre de tri, des collectes sélectives et de la plateforme de valorisation des mâchefers de la métropole,

- a élu les membres de la présente commission d'ouverture des plis les candidats de la liste déposée ci-après désignés :

Titulaires :

.Thierry COUSIN
.Jean-Michel PELLÉ
.Patrick PINAULT
.Laurent BAUDE
.Christian FROMENTIN

Suppléants

.Christian THOMAS
.Christian DUMAS
.Alain TOUCHARD
.Michel MARTIN
.Maryvonne HAUTIN

TP 03 - Gestion des déchets – Projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Centre-Val de Loire et son rapport environnemental – Avis à émettre.

Le conseil métropolitain :

- a émis un avis favorable sur le projet de PRPGD et le rapport environnemental, avec les observations suivantes :

- o des objectifs quantitatifs modulables en fonction des typologies d'habitats des territoires
- o des soutiens financiers adaptés vers l'ensemble des acteurs impliqués pour les territoires volontaristes.

TP 04 - Espace public - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Travaux de rénovation des espaces publics du centre-ville - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye, désignant Orléans Métropole maître d'ouvrage unique de l'opération intitulée « rénovation des espaces publics du centre-ville de Saint-Jean-de-Braye, axe nord-sud », comprenant certains travaux réalisés pour

le compte de la commune de Saint-Jean-de-Braye, d'un montant forfaitaire de 177 400 € HT et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de la métropole.

TP 05 - Espace public – Commune de Chécy – Mise à disposition du domaine public pour la construction d'une rampe PMR - Approbation d'une convention d'occupation précaire et révocable à passer avec la SCI Le Train Bleu.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention d'occupation du domaine public précaire et révocable à passer avec la SCI Le train bleu, fixant les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé à occuper une partie d'un espace de stationnement sur le domaine public pour la construction d'une rampe d'accès PMR au cabinet médical situé 9 rue de Patay à Chécy, pour une durée de 10 ans ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ;

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à valider les travaux et contrôler la bonne exécution de l'occupation du domaine public.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

AE 01 - Développement économique – Commune d'Ingré – ZAC des Guettes – Traité de concession d'aménagement passé avec la SAS Les Guettes – Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2017.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2017, présenté par la SAS Les Guettes, aménageur de la ZAC des Guettes.

AE 02 - Développement économique - Commune d'Orléans - Réalisation d'une voie principale de desserte de la ZAC Coligny (ex îlot de la Râpe) - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique passée avec la SEMDO - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2017.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2017, présenté par la SEMDO, mandataire de l'opération, relative à la réalisation d'une voie principale de desserte de la ZAC Coligny (ex îlot de la Râpe).

AE 03 - Développement économique – Commune d'Olivet – ZAC du Parc du Moulin – Traité de concession d'aménagement passé avec la SEMDO – Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2017.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2017, présenté par la SEMDO, aménageur de la ZAC du parc du Moulin.

AE 04 - Développement économique – Commune de Saint-Cyr-en-Val – Extension Est du parc d'activités de la Saussaye – Principe de modification du périmètre de ZAC – Modalités de concertation préalable - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le principe de modification du périmètre de la ZAC « Extension Est de la Saussaye » impliquant la modification de son dossier de création ;
- a décidé du lancement de la phase de concertation avec les habitants et les associations de la commune de Saint-Cyr-en-Val durant toute la durée de l'élaboration du projet et des dossiers de modification de la ZAC suivant les modalités définies ci-dessous :
 - annonce par voie de presse au chapitre « annonces légales » du lancement de la concertation,

- mise à disposition pour consultation d'un dossier de présentation de l'opération,
 - organisation d'une exposition et d'une réunion publique ;
- a autorisé Monsieur le Président à entreprendre, à cet effet, les démarches nécessaires.

AE 05 - Développement commercial - Aide en faveur des commerces de proximité - Commune d'Orléans - Approbation de conventions de soutien à l'investissement à passer avec la S.A.R.L. ATHENA COIFFURE et la S.A.R.L. AMELINESTORE – Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les conventions de soutien à l'investissement à passer avec :
 - . Monsieur Christophe BOURY, gérant de la SARL ATHENA COIFFURE - 9 rue Alsace Lorraine – 45000 ORLEANS ;
 - . Monsieur David Cadet et Mme Christina DA SILVA, Gérants de la SARL AMELINESTORE – 291 rue de Bourgogne – 45000 ORLEANS.
- a décidé d'attribuer une subvention de 2 195 € à la SARL ATHENA COIFFURE et une subvention de 2 768 € à la SARL AMELINESTORE ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

AE 06 - Tourisme – Création et publication d'un livre présentant les parcs et jardins remarquables, ainsi que le patrimoine végétal de la métropole - Convention de partenariat avec la SAS NOUVELLES EDITIONS SUTTON - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec la SAS Nouvelles Editions SUTTON, fixant les conditions et la durée de la collaboration avec la collectivité, permettant la création et l'édition d'un ouvrage traitant des parcs, jardins et du patrimoine végétal du territoire d'Orléans Métropole, ainsi que l'acquisition par la collectivité de 700 de ces ouvrages, pour un montant de 13 706 € TTC ;
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

AE 07 - Enseignement supérieur, innovation, transferts de technologie – Création d'un prix « AgreenTech Valley » – Approbation du règlement du concours.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé le règlement du concours AgreenTech Valley 2018 qui prévoit notamment l'attribution d'un prix au candidat vainqueur d'un montant de 5 000 € ;
- a approuvé le dossier de candidature correspondant et a autorisé Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet événement.

AE 08 - Enseignement supérieur, innovation, transferts de technologie – Pôle de compétitivité « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » – Approbation d'une convention à passer avec l'association « S2E2-Smart Grid » - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec l'association S2E2 ;

- a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € au titre de l'année 2018 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 09 - Enseignement supérieur et vie étudiante - Commune d'Orléans – Traité de concession d'aménagement du Campus AgreenTech Valley passé avec la SEMDO – Approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité (CRAC) 2017.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu d'activités à la collectivité (CRAC) 2017 de l'opération Campus AgreenTech Valley confiée par voie de convention d'aménagement au risque de la collectivité à la SEMDO.

AE 10 - Enseignement supérieur et vie étudiante - Commune d'Orléans – Mandat Cité AgreenTech Valley passé avec la SEMDO – Approbation du compte-rendu annuel d'activités à la collectivité (CRAC) 2017.

Le conseil métropolitain a approuvé le compte-rendu d'activités à la collectivité (CRAC) 2017 de l'opération Cité AgreenTech Valley AgreenTech confiée par voie de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEMDO.

AE 11 - Enseignement supérieur, innovation, transferts de technologie – Pôle de compétitivité « Cosmetic Valley » – Approbation d'une convention à passer avec l'association Cosmetic Valley - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec l'association Cosmetic Valley ;

- a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 27 000 € au titre de l'année 2018 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 12 - Emploi – Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association d'insertion Saveurs et Talents - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de soutien à passer avec l'association Saveurs & Talents

- a approuvé l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Saveurs & Talents et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

AE 13 - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2018-2019 - Approbation du projet de rentrée – Approbation d'une convention à passer avec la région Centre-Val de Loire.

Le conseil métropolitain de bien vouloir :

- a approuvé le projet de rentrée scolaire 2018 prévoyant :

. la possibilité de proposer des actions de formation par contrat de professionnalisation dans un cadre individuel ou collectif, et de répondre aux appels à formation de la région ou de tout autre organisme ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer tout document contractuel à intervenir avec les entreprises d'accueil pour la mise en place et le financement des formations par contrat de professionnalisation ou dans le cadre de formation continue et en réponse aux appels à formation de la région ou de tout autre organisme.

AE 14 - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2018-2019 – Fixation de la participation des familles aux frais administratifs et du tarif de restauration et d'hébergement.

Le conseil métropolitain :

- a fixé le tarif de la participation des familles aux frais administratifs pour la rentrée scolaire 2018 à 30 €,

- a fixé les tarifs 2018-2019 de restauration et d'hébergement comme suit :
 - restauration : 5,50 € par repas
 - hébergement : interne : 81,50 € par semaine hébergée - interne-externé(e) : 54,00 € par semaine hébergée

DEVELOPPEMENT DURABLE

DD 01 - Assainissement – Commune de Chécy – Lieu-dit « les Grazons » - Projet de construction de deux bassins d'orage - Convention relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif à passer avec le Département du Loiret - Approbation.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention à passer avec le département du Loiret, ayant pour objet de préciser les conditions de réalisation de l'opération archéologique au lieu-dit « les Grazons » à Chécy, sur les terrains situés sur les parties cadastrées ZR 89p, 90p, 94p, 95p, et 246p. correspondant à une emprise de 12 102 m², dans le cadre du projet de création de deux bassins d'orage.
- a approuvé le financement de cette opération par la redevance d'archéologie préventive d'une valeur de 0,54 €/m² et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

DD 02 - Développement durable – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – Mise en œuvre du projet « les Assises de la rivière Loiret » – Approbation d'une convention de participation financière à passer avec l'établissement public Loire (EP Loire).

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de participation financière à passer avec l'établissement public Loire, ayant pour objet de soutenir la mise en œuvre du projet « Assises de la Rivière Loiret », pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction ;
- a approuvé le montant de la participation d'Orléans Métropole estimé à 15 000 € représentant une contribution à hauteur de 20% du coût prévisionnel du projet, ce montant étant plafonné à 20 000 € et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit document.

A Orléans, le **17 JUL. 2018**

Le Président d'Orléans Métropole

Olivier CARRE



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.